

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2019



UV GERMI

Société Anonyme au capital de 386 286,90 euros

SIRET : 519 114 235 00012

RCS 519 114 235

Adresse : Zac de La Nau - 19240 SAINT-VIANCE

Tel : 05.55.88.18.88

Site internet : [www.uvgermi.fr](http://www.uvgermi.fr)



## SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	4
2 / RAPPORT DE GESTION.....	4
<u>2.1 PARTICIPATION DES SALARIES.....</u>	<u>4</u>
2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIETES .....	4
2.1.2 RESULTAT NET.....	4
<u>2.2 LE BILAN.....</u>	<u>4</u>
2.2.1 ACTIF.....	4
2.2.1.1 Actif immobilisé.....	4
2.2.1.2 Actif circulant.....	6
2.2.1.3 Trésorerie.....	6
2.2.2 PASSIF.....	6
2.2.2.1 Situation nette.....	6
2.2.2.2 Emprunts et dettes.....	6
<u>2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE.....</u>	<u>7</u>
2.3.1 Opération sur le capital.....	7

2.3.2 Filiales et participations.....	7
2.3.3 Faits marquants de l'exercice .....	7
2.3.4 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2019.....	8
<u>2.4 PRESENTATION DES COMPTES.....</u>	<u>8</u>
<u>2.5 DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....</u>	<u>9</u>
<u>2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.....</u>	<u>9</u>
<u>2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....</u>	<u>10</u>
<u>2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....</u>	<u>10</u>
<u>2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2019.....</u>	<u>12</u>
<u>2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (article L. 332-1 II).....</u>	<u>12</u>
3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE.....	13
<u>3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2019.....</u>	<u>13</u>
<u>3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES.....</u>	<u>13</u>
<u>3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS.....</u>	<u>13</u>
<u>3.4 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES.....</u>	<u>13</u>
<u>3.5 ATTRIBUTION D' OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D' ACHAT D' ACTIONS.....</u>	<u>13</u>
<u>3.6 ACTIONS PROPRES.....</u>	<u>14</u>
4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE.....	14
5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	14
<u>5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE.....</u>	<u>14</u>
<u>5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....</u>	<u>17</u>
<u>5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS.....</u>	<u>17</u>
6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	20
7/ ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019.....	24
8/ DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	54

## **1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE**

### **Description de l'activité de UV GERMI**

Basée à Saint-Viance près de Brive, UV GERMI est une société anonyme française spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareils utilisant la technologie des rayons ultraviolets (UV), à des fins de dépollution de l'eau (eaux usées ou non, issues ou à destination des activités humaines ou industrielles), de l'air (dépollution des sites industriels ou à usages collectifs) et des surfaces (pour les industries pharmaceutiques ou agro-alimentaires, notamment).

La Société, créée en 2010, bénéficie de la grande expérience de son dirigeant André Bordas qui dès 1995, convaincu du potentiel de la technologie UV, avait conçu et fabriqué des réacteurs de traitement UV destinés à la dépollution des eaux de culture sous serre. En effet, la technologie UV est une technologie de dépollution « physique » grâce à laquelle, il n'est pas nécessaire de recourir à des traitements chimiques inadaptés à ce type de culture.

La société compte 45 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 21 juillet 2017.

Adresse du siège social : Zac de La Nau – 19240 SAINT-VIANCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 519 114 235 RCS de Brive

## **2/ RAPPORT DE GESTION**

### **2.1 PARTICIPATION DES SALARIES**

La participation des salariés dans le capital s'élève à 0,06 %.

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas à la date du 31 décembre 2019, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés.

#### **2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIETES**

Au 31 décembre 2019, le crédit d'impôt est de 185 K€ contre 192 K€ au 31 décembre 2018.

#### **2.1.2 RESULTAT NET**

Le résultat net s'élève à 95,6 K€ contre - 361 K€ au 31 décembre 2018.

### **2.2 LE BILAN**

#### **2.2.1 ACTIF**

##### **2.2.1.1 Actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 368 K€ au 31 décembre 2019 contre une valeur nette comptable de 346 K€ au 31 décembre 2018.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 367 K€ au 31 décembre 2019 contre une valeur nette comptable de 364 K€ au 31 décembre 2018.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 393 K€ contre 260 K€ au 31 décembre 2018, et représentent des frais de recherche et développement qui figurent à ce poste, jusqu'à la date de la première commercialisation du produit réalisé dans le cadre des travaux de R & D.

Les immobilisations financières s'élèvent à 668 K€ euros et correspondent :

- à la prise de participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089. En date du 17 décembre 2018, deux nouveaux actionnaires sont rentrés au Capital de la société Oshun.

Les actionnaires sont :

**Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale**, société anonyme d'économie mixte au capital social de 3.762.800 euros, dont le siège social est situé Château du Tholonet, Le Tholonet, CS 70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5, immatriculée sous le numéro 057 813 131 RCS Aix-en-Provence, (**SCP**) ;

**Maintenance Informatique Organisation et Services**, société par actions simplifiée au capital social de 320.000 euros, dont le siège social est situé 645, rue Mayor de Montricher, Tech'Indus B- ZI d'Aix, 13793 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée sous le numéro 340 620 368 RCS Aix-en-Provence, (**MIOS**) ;

**CAAP Création**, société par actions simplifiée au capital social de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé 25, chemin des Trois Cyprès, 13097 Aix-en-Provence, Cedex 2, immatriculée sous le numéro 484 916 218 RCS Aix-en-Provence, (**CAAP Création**) ;

**FPS danone.communities**, fonds d'investissement professionnel spécialisé Représenté par sa société de gestion, Omnes Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 37, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 428 711 196 RCS Paris, (**DC**) ;

La nouvelle composition du capital social est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Pourcentage de participation
SCP	3.000	45,09 %
MIOS	1.000	15,03 %
UV Germe	1.000	15,03 %
DC	1.626	24,44 %
CAAP Création	27	0,41 %
<b>TOTAL</b>	<b>6.653</b>	<b>100,00 %</b>

La filiale UV GERMI MIDDLE EAST au capital social de 22 069 euros, détenu à 100 % par UV GERMI.

Les autres titres immobilisés à hauteur de 60 K€ sont les actions propres acquises par la société dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès de la société TSAF, Tradition Securities and Futures. Pour rappel, lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 21 juillet 2017, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 150 000 € en espèces.

Au 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 16 650 actions UV GERMI
- 72 204,14 € en espèces.

Pour rappel, au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 23 150 actions UV GERMI
- 44 858,69 € en espèces.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement, et d'une avance financière à la filiale UVGERMI MIDDLE EAST de 486 K€.

### **2.2.1.2 Actif circulant**

Le stock de matières premières s'élevait à 989 K€ au 31 décembre 2019 contre 886 K€ au 31 décembre 2018.

Les travaux en cours représentaient 496 K€ au 31 décembre 2019 contre 264 K€ au 31 décembre 2018.

La valeur nette comptable des créances clients et comptes rattachés s'élève à 1 066 K€ au 31 décembre 2019 (y compris une provision pour dépréciation de 99 K€) contre 788 K€ au 31 décembre 2018.

### **2.2.1.3 Trésorerie**

La trésorerie nette s'élève à 3 422 K€ au 31 décembre 2019, contre 4 366 K€ au 31 décembre 2018.

## **2.2.2 PASSIF**

### **2.2.2.1 Situation nette**

Les capitaux propres s'élèvent à 6 229 K€ au 31 décembre 2019 contre 6 133 K€ au 31 décembre 2018.

### **2.2.2.2 Emprunts et dettes**

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 865 K€ dont 603 K€ € à échéance de un à cinq ans, vs 220 K€ à moins d'un an, et 40 K€ à plus de cinq ans.

Les dettes financières diverses, à hauteur de 180 K€ comprennent une avance en compte courant de BORDAS SARL d'un montant de 140 K€, assortie d'intérêts sur compte courant de 38 K€.

Les dettes fournisseurs représentaient 658 K€ au 31 décembre 2019, contre 750 K€ au 31 décembre 2018.

Les dettes fiscales et sociales sont de l'ordre de 403 K€ au 31 décembre 2019, contre 274 K€ au 31 décembre 2018

## **2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE**

### **2.3.1 Opération sur le capital**

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice 2019

### **2.3.2 Filiales et participations**

Depuis le 21 septembre 2017, la société a pris une participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée au capital de 500 K€, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089 à hauteur de 20 % (soit 100 K€). Les autres actionnaires de la SAS OSHUN sont la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale à hauteur de 60 %, et la Société Maintenance Informatique Organisation et Services (MIOS) à hauteur de 20 %. En décembre 2018, la Société OSHUN a vu son capital restructuré avec l'entrée de Danone Communities et CAAP (cf. paragraphe 2.2.2.1). Depuis cette modification, UV GERMI ne détient plus que 15,03 % du capital de OSHUN.

Depuis le 24 mai 2018, la filiale UV GERMI MIDDLE EAST FZE est officiellement enregistrée auprès du Gouvernement de Dubaï. UV GERMI détient 100 % du capital de sa filiale.

### **2.3.3 Faits marquants de l'exercice**

UV GERMI a participé pour la quatrième fois à l'International Water Summit (IWS) à Abu Dhabi. A l'occasion de la septième édition de ce Sommet, l'équipe d'UV GERMI a consolidé sa présence et renforcé ses liens avec les acteurs majeurs du secteur de l'environnement présents au Moyen-Orient.

Comme évoqué au paragraphe 2.3.2, UV GERMI a annoncé l'entrée au capital d'OSHUN de trois acteurs clés de l'entreprenariat social et inclusif : Danone Communities, CAAP Création et la Fondation Grameen Crédit Agricole SA. Consciente de l'urgence autour des problématiques de l'eau et du stress hydrique, alors qu'on estime que 4 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable, la société OSHUN développe une offre d'eau potable à prix accessible en Afrique qui apparaît comme une évidence et contribue ainsi au sixième objectif de développement durable des Nations Unies : garantir l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau. Une étude menée par Danone Communities avec Aqua For All, les Fondations Hilton, Osprey et The Family Stone Foundation, a récemment montré le potentiel des kiosques à eau développés par OSHUN, qui pourraient apporter une solution pérenne d'accès à l'eau potable à 200 millions de personnes.

OSHUN offre un service innovant d'eau potable autour de la gamme Providence d'UV GERMI, appareils de traitement de l'eau conçus pour répondre aux besoins des populations rurales. Cette solution autonome en énergie via des panneaux solaires, communique intelligemment et permet aux utilisateurs un paiement dématérialisé grâce au *smartphone*.

L'amplification des travaux de Recherche & Développement a permis de déposer un nouveau brevet sur un dispositif de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet en canal ouvert destiné aux stations d'épuration. Grâce à une nouvelle architecture et à un dispositif de nettoyage des gaines de protection des lampes basé sur la combinaison d'une action mécanique et physico-chimique, cet appareil innovant permet de répondre au mieux aux attentes du marché en alliant l'efficacité d'épuration à l'efficacité énergétique.

UV GERMI a participé au Salon Atlantica, qui s'est tenu au Parc des Expositions de La Rochelle les 8, 9 et 10 octobre. A cette occasion, UV GERMI a présenté aux principaux acteurs de l'hôtellerie de plein air, ses solutions innovantes et éco-responsables.

UV GERMI était présent aux Conférences EUAC (European Union of Aquarium Curators) 2019, qui se sont tenues sur le site de Nausicaa à Boulogne-sur-Mer du 14 au 18 octobre. Ce congrès a été l'occasion de présenter des solutions innovantes de traitement de l'eau développées afin de répondre aux attentes d'un marché en croissance continue, de mettre en lumière la nouvelle gamme PEHD (PolyEthylène Haute Densité) destinée à l'eau de mer, et de rencontrer tous les professionnels de l'aquaculture.

### **2.3.4 Évènements importants survenus depuis le 31 décembre 2019**

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, à l'importance majeure, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée. La société est très attentive à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter. Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

## **2. 4 PRESENTATION DES COMPTES**

### **Examen des comptes et résultats**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 170 337 euros contre 5 150 702 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,80 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 510 091 euros contre 330 654 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 54,26 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 042 105 euros contre 1 560 750 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,84 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 344 396 euros contre 2 295 104 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 2,15 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 61 072 euros contre 67 983 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 10,16 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 540 293 euros contre 1 295 373 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 18,91 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 574 553 euros contre 502 194 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 14,41 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 45 personnes contre 35 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 211 283 euros contre 206 590 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 2,27 %.

Le montant des autres charges s'élève à 1 341 euros contre 2 265 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 40,78 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 775 044 euros contre 5 930 258 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 14,25 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 94 616 euros contre - 448 903 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 7 689 euros (- 2 171 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à - 86 927 euros, contre - 451 074 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 3 169 euros, contre - 102 823 euros pour l'exercice précédent, d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 185 741 euros contre un crédit d'impôt sur les sociétés de 192 688 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 95 644 euros contre une perte de 361 208 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élève 8 377 818 euros contre 8 081 470 euros pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 95 644,37 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

**Origine :**

- Bénéfice de l'exercice 95 644,37 euros

**Affectation :**

- Report à nouveau 95 644,37 euros

Ramenant ce dernier d'un montant débiteur de- 372 300,46 euros à un montant débiteur de -276 656,09 euros.

## 2.5 DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

## 2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 22 368 euros.

## 2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société s'est significativement investie en matière de recherche et de développement, notamment dans les domaines suivants :

- Déchloration
- Traitement de l'air des cabines d'avion
- Epurateur Canal Ouvert
- Airclean Système
- Tunnel de décontamination
- Spectrophotomètre UVC en ligne
- Germireuse
- Outil de calcul de réacteurs fermés
- Suivi de température des réacteurs en PEHD
- Réacteurs LED
- Chambre UV IFREMER

Les bases éligibles au crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation représentent 656 349 K€ pour l'exercice.

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

## 2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article L . 225 et L 225-91 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices se présente comme suit :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois				
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	386 287	386 287	386 287	73 658	73 658
b ) Nombre d'actions émises	2 575 246	2 575 246	2 575 246		
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	6 170 337	5 150 702	4 756 005	4 419 001	4 255 750
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	108 665	-339 023	-109 142	-218 221	-84 972
c ) Impôt sur les bénéfices	-185 741	-192 688	-77 110	-99 245	-73 320
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	294 406	-146 335	-32 032	-118 976	-11 652
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	95 644	-361 208	-186 398	-239 799	-98 269
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	0		
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0		
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés	45	36	28	26	25
b ) Montant de la masse salariale	1 540 293	1 295 373	1 212 942	1 025 879	950 983
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	574 553	502 194	475 287	407 440	385 619

## 2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2019

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	251					31	171					36
Montant total des factures concernées HT	487 016	49 613			20 000	69 613	770 207	98 747	8 149		13 188	120 083
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	9,18%	0,94%			0,38%	1,31%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							12,48%	1,60%	0,13%		0,21%	1,95%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

## 2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLE L. 332-1 II)

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe compte poursuivre son développement grâce aux investissements opérés les exercices précédents.

Cependant, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le COVID-19 apparu début janvier 2020 en Chine. Ces mesures ont pour conséquence de mettre l'activité économique de la France au ralenti. Nous n'avons pas encore assez de recul pour connaître les retombées économiques que cela aura, mais UV GERMI met tout en œuvre pour continuer son activité tout en respectant les directives du gouvernement.

Le chiffre d'affaires du mois d'avril a été fortement impacté par la situation. Le développement de nos solutions de traitement d'air et de surfaces, dans le contexte actuel, nous laisse toutefois entrevoir de belles perspectives.

### 3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

#### 3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 31/12/2019

	Nombre d'actions Droite de vote simple	Nombre d'actions Droit de vote double	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
André Bordas	18416	720000	738416	1458416	28,67%	36,98%
Bernadette Bordas		360000	360000	720000	13,98%	18,26%
Sandrine Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
SARL Bordas	18416	120000	138416	258416	5,37%	6,55%
<b>Concert Bordas</b>	<b>36832</b>	<b>1200400</b>	<b>1237232</b>	<b>2437632</b>	<b>48,04%</b>	<b>61,82%</b>
C. Chansiaud		400	400	800	0,02%	0,02%
P. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
J.F. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
C. Ribes	9208		9208	9208	0,36%	0,23%
Actionnaires TEPA	88350	183212	271562	454774	10,55%	11,53%
Auto-détention	16650		16650	0	0,65%	0,00%
Public	1039394		1039394	1039394	40,36%	26,36%
<b>TOTAL</b>	<b>1190434</b>	<b>1384812</b>	<b>2575246</b>	<b>3943408</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\* Le capital de la SARL Bordas est détenu à 40 % par Monsieur André Bordas, 50 % par Madame Sandrine Bordas, et 10 % par Madame Bernadette Bordas. Madame Sandrine Bordas est gérante de la société.

\*\*\* Actionnaires dits TEPA ayant investi dans la société au cours des exercices 2014 et 2015.

\*\*\*\*y compris 9.208 actions nouvelles souscrites par M. Christian Ribes, administrateur de la société

A la connaissance de la Société et à la date d'établissement du présent document, il n'existe aucun autre actionnaire, détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Depuis la première admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins.

#### 3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES

A la date du présent document, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital.

#### 3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

#### 3.4 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

### **3.5 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS**

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

### **3.6 ACTIONS PROPRES**

- Au cours de l'exercice 2019, la Société a procédé à l'acquisition de 20 007 de ses propres actions et en a cédé 26 507, au titre des articles L. 225-208 et L 225-209.
- Au 31 décembre 2019, la société détient 16 650 de ses propres actions valorisées à 3,6046 €, soit 60 016,59 €.

## **4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris le 21 juillet 2017, UV GERMI avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 29 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 17-307, et disponible sur son site internet. Les éléments n'ont pas évolué à ce jour.

## **5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE**

**Président Directeur Général**      Monsieur André BORDAS

Administrateurs :

- Madame Bernadette BORDAS
- Madame Corinne CHANSIAUD\*
- Monsieur Christian RIBES

\* Il est précisé que Madame Corinne CHANSIAUD est titulaire d'un contrat de travail avec la Société, en qualité de contrôleur financier.

Le tableau ci-après précise les dates et conditions de nomination des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Dates de début et de fin de mandat
Monsieur André Bordas	Président du Conseil d'administration et directeur général	Président du Conseil d'administration et directeur général	Gérant de la société civile immobilière Bridal et gérant du groupement foncier agricole 2B	Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration en date du 16 avril 2014 pour une durée de six ans et directeur général par le Conseil d'administration en date du 17 avril 2014 pour une durée illimitée.
Madame Bernadette Bordas	Administrateur	Néant	Gérant de la société civile immobilière Bridal Responsable comptable de la S.A.R.L. Bordas	Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Madame Corinne Chansiaud	Administrateur	Contrôleur financier	Aucune	Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Monsieur Christian Ribes	Administrateur	-	Président du Groupe Bois & Dérivés	Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 11 mai 2017 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux**

Nom	Nature du mandat	Société
Monsieur André Bordas	Gérant Gérant	SCI Bridal GFA 2B
Madame Bernadette Bordas	Gérant	SCI Bridal
Madame Corinne Chansiaud	-	-
Monsieur Christian Ribes	Président Président Co-Gérant  Gérant Président Administrateur Président  Administrateur  Réfèrent Filière Bois  Administrateur	SAS Arbowatts Fibois Nouvelle Aquitaine Group <sup>t</sup> Forestier « Les Mille Sources » Group <sup>t</sup> Forestier "Ilios" France Bois Régions SA Bontat Aprofor – Ste de Caution Mutuelle Banque Populaire  Centre de Valorisation des Agro-Ressources  Banque de France  Xylofutur

## 5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

- **Convention de compte courant d'actionnaire avec la SARL BORDAS (actionnaire de la Société à hauteur de 6,56 %) :**

Une avance en compte courant a été consentie à la Société pour un montant initial de 300 000 euros par la société SARL Bordas (dont Monsieur André BORDAS et Madame Bernadette BORDAS sont associés). Le solde au 31 décembre 2019 était d'un montant de 178 537 euros (dont 38 537 euros d'intérêts capitalisés), étant précisé que les intérêts supportés par la Société au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à une somme de 1 848 euros.

- **Convention de compte courant d'actionnaire avec Monsieur André BORDAS (actionnaire de la Société à hauteur de 37,03 %) :**

Le compte courant d'associé dans la Société par Monsieur André BORDAS s'élevait au 31 décembre 2019 à la somme de 1 680,55 €.

- **Avance de trésorerie à la filiale UV GERMI MIDDLE EAST**

Une avance de trésorerie a été consentie à la filiale UV GERMI MIDDLE EAST pour un montant de 485 868,58 €, au titre des frais de fonctionnement de cette dernière. Cette avance est non rémunérée.

### Nouvelles conventions conclues en 2019

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2019.

### Nomination/Renouvellement des Commissaires aux Comptes

La société GRANT THORNTON, a été nommée en tant que co-Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs et autorisations en cours de validité, accordées par l'assemblée générale du 25 juin 2019 au Conseil d'administration.

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation au Conseil d'Administration de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	18 mois	10 % du nombre d'actions composant le capital social	oui
Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	24 mois	10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois	300 000 euros	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	300 000 euros	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	26 mois	150 000 euros	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour donner accès, le cas échéant, à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier	26 mois	150 000 euros Limité à 20 % du capital par an	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de Commerce			Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail	26 mois	1 % du capital social existant au terme de l'assemblée du 25/06/2019	Néant

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pour rappel, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

## **CENSEURS**

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

## **MODIFICATION DES STATUTS**

La modification des statuts se fait dans les conditions prévues par la réglementation.

## **6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Société **UV GERMI**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la société UV GERMI,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UV GERMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2020

Le commissaire aux comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Christophe Bonte  
Associé

## **7 / ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2019**

	Montant	Amort. Prov	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
<b>Bilan - Actif en euros</b>				
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	680 951	443 838	237 113	238 770
Concessions, brevets, droits similaires	56 089	29 945	26 144	2 600
Fonds commercial	105 000		105 000	105 000
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	115 851	80 859	34 992	30 002
Autres immobilisations corporelles	615 055	283 258	331 797	334 623
immobilisations en cours	393 077		393 077	260 907
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	122 069		122 069	110 501
Créances rattachées à des participations	485 869		485 869	90 154
Autres titres immobilisés	60 017		60 017	102 548
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	150
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 634 128</b>	<b>837 900</b>	<b>1 796 228</b>	<b>1 275 255</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	988 783		988 783	885 550
En cours de production de biens	496 460		496 460	263 761
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	10 623		10 623	7 061
Clients et comptes rattachés	1 164 960	99 457	1 065 502	788 481
Autres créances	153		153	
Personnel				382
Etat, impôt sur les bénéfices	381 429		381 429	241 517
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	21 105		21 105	36 040
Autre	146 275		146 275	140 864
Capital souscrit et appelé non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 422 520		3 422 520	4 366 172
Charges constatées d'avance	48 739		48 739	76 387
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 681 047</b>	<b>99 457</b>	<b>6 581 590</b>	<b>6 806 215</b>
Prime de remboursemen des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 315 175</b>	<b>937 357</b>	<b>8 377 818</b>	<b>8 081 470</b>

**Bilan - Passif en Euros****CAPITAUX PROPRES**

Capital social ou individuel	386 287	386 287
Primes d'émissions, de fusion, d'apport	6 112 733	6 112 733
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 924	6 924
Autres réserves		
Report à nouveau	- 372 301	- 11 093
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>95 644</b>	<b>- 361 208</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 229 287</b>	<b>6 133 643</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	865 126	719 752
Découverts, concours bancaires		419
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	180 218	178 870
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 207	15 122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 573	750 349
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	135 432	96 348
Organismes sociaux	169 352	132 337
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 898	7 416
Autres impôts, taxes et assimilés	40 729	38 774
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 996	8 440
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 148 531</b>	<b>1 947 827</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 377 818</b>	<b>8 081 470</b>

## Compte de résultat en euros

Production vendue de biens	6 140 379	5 075 324
Production vendue de services	29 958	75 377
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>6 170 337</b>	<b>5 150 701</b>
Production stockée	232 699	11 297
Production immobilisée	246 300	190 167
Subventions d'exploitation		112 898
Reprise sur amortissements et provision, transferts de charges	30 949	28 912
Autres produits	143	9 974
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 680 428</b>	<b>5 481 355</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 145 339	1 770 454
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	103 233	209 704
Autres achats et charges externes	2 344 396	2 295 104
Impôts, taxes et versements assimilés	61 072	67 983
Salaires et traitements	1 540 293	1 295 373
Charges sociales	574 553	502 194
Dotations aux amortissements sur immobilisations	209 602	193 377
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	1 681	13 213
Autres charges	1 341	2 264
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 775 044</b>	<b>5 930 258</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>94 616</b>	<b>448 903</b>
Produits financiers	29 074	16 521
Charges financières	21 385	18 692
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7 689</b>	<b>2 171</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>86 927</b>	<b>451 074</b>
Produits exceptionnels	833	
Charges exceptionnelles	4 003	102 822
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 170</b>	<b>102 822</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>185 741</b>	<b>192 688</b>
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>95 644</b>	<b>361 208</b>

## **Annexe des comptes annuels**

**(sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)**

*Note 1 Présentation de l'activité et des évènements majeurs*

1.1 Informations relatives à la Société et à son activité

1.2 Évènements marquants

*Note 2 Principes règles et méthodes comptables*

2.1 Principe d'établissement des comptes

2.2 Immobilisations incorporelles

2.3 Immobilisations corporelles

2.4 Immobilisations financières

2.5 Stocks et en-cours

2.6 Créances

2.7 Valeurs mobilières de placement

2.8 Opérations en devises étrangères

2.9 Provisions pour risques et charges

2.10 Indemnité de départs à la retraite

2.11 Emprunts

2.12 Subventions publiques à recevoir

2.13 Chiffres d'affaires

2.14 Frais de recherche et développement

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

2.16 CIR

*Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles*

*Note 4 : Stocks*

*Note 5 : Créances*

5.1 Créances clients

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

*Note 6 : Comptes de régularisation*

*Note 7 : Capitaux propres*

7.1 Variation des capitaux propres

7.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

7.3 Distribution de dividendes

*Note 8 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation*

*Note 9 : Avances conditionnées*

*Note 10 : Emprunts auprès des établissements de crédit*

*Note 11 : Emprunts et dettes financières divers*

11.1 Compte courant André Bordas

11.2 Compte courant Sarl Bordas

*Note 12 : Echéances des dettes à la clôture*

*Note 13 : Détail des charges à payer et des produits à recevoir*

*Note 14 : Chiffre d'affaires*

*Note 15 : Transfert de charges*

*Note 16 : Produits et charges financiers*

*Note 17 : Produits et charges exceptionnels*

*Note 18 : Impôts sur les bénéfices*

*Note 19 : Parties liées*

19.1 Transactions avec des parties liées

19.2 Rémunérations des dirigeants

*Note 20 : Engagements donnés*

20.1 Indemnité de départ à la retraite

20.2 Compte personnel de formation (« CPF »)

20.3 Location financement et location simple

20.4 Baux commerciaux

20.5 Nantissement du fonds de commerce

20.6 Autres engagements financiers

*Note 21: Effectifs*

*Note 22 : Gestion et évaluation des risques financiers*

22.1 Risque de taux d'intérêt

22.2 Risque de crédit

22.3 Risque de change

*Note 23 : Honoraires des Commissaires aux Comptes*

*Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture*

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 377 818,18 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 95 644,37 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14 mai 2020 par les dirigeants.

## Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en janvier 2010, UV GERMI développe des solutions permettant de dépolluer les eaux (usées, potables), l'air, et de réaliser le traitement de surfaces industrielles, à partir d'une technologie basée sur les rayonnements ultraviolet.

UV GERMI propose des installations complètes standards (réacteurs, machinerie...) et des réalisations sur-mesure en fonction des spécificités clients.

La Société UV GERMI est ci-après dénommée la « Société ».

Le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 6 170 K€, contre 5 150 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. On enregistre une progression 19,80 %.

#### Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	France	Exportation	Total	
Vente de produits finis	5 611 343	529 036	6 140 379	99,51%
Vente de produits résiduels	238		238	0,00%
Prestations de services	1 280		1 280	0,02%
Produits des activités annexes	22 462	6 216	28 678	0,46%
<b>Total</b>	<b>5 635 085</b>	<b>535 252</b>	<b>6 170 337</b>	<b>100,00%</b>

### 1.2 Évènements marquants

UV GERMI a participé pour la quatrième fois à l'International Water Summit (IWS) à Abu Dhabi. A l'occasion de la septième édition de ce Sommet, l'équipe d'UV GERMI a consolidé sa présence et renforcé ses liens avec les acteurs majeurs du secteur de l'environnement présents au Moyen-Orient.

Comme évoqué au paragraphe 2.3.2, UV GERMI a annoncé l'entrée au capital d'OSHUN de trois acteurs clés de l'entrepreneuriat social et inclusif : Danone Communities, CAAP Création et la Fondation Grameen Crédit Agricole SA. Consciente de l'urgence autour des problématiques de l'eau et du stress hydrique, alors qu'on estime que 4 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable, la société OSHUN développe une offre d'eau potable à prix accessible en Afrique qui apparaît comme une évidence et contribue ainsi au sixième objectif de développement durable des Nations Unies : garantir l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau. Une étude menée par Danone Communities avec Aqua For All, les Fondations Hilton, Osprey et The Family Stone Foundation, a récemment montré le potentiel des kiosques à eau développés par OSHUN, qui pourraient apporter une solution pérenne d'accès à l'eau potable à 200 millions de personnes.

OSHUN offre un service innovant d'eau potable autour de la gamme Providence d'UV GERMI, appareils de traitement de l'eau conçus pour répondre aux besoins des populations rurales. Cette solution

autonome en énergie via des panneaux solaires, communique intelligemment et permet aux utilisateurs un paiement dématérialisé grâce au *smartphone*.

L'amplification des travaux de Recherche & Développement a permis de déposer un nouveau brevet sur un dispositif de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet en canal ouvert destiné aux stations d'épuration. Grâce à une nouvelle architecture et à un dispositif de nettoyage des gaines de protection des lampes basé sur la combinaison d'une action mécanique et physico-chimique, cet appareil innovant permet de répondre au mieux aux attentes du marché en alliant l'efficacité d'épuration à l'efficacité énergétique.

UV GERMI a participé au Salon Atlantica, qui s'est tenu au Parc des Expositions de La Rochelle les 8, 9 et 10 octobre. A cette occasion, UV GERMI a présenté aux principaux acteurs de l'hôtellerie de plein air, ses solutions innovantes et éco-responsables.

UV GERMI était présent aux Conférences EUAC (European Union of Aquarium Curators) 2019, qui se sont tenues sur le site de Nausicaa à Boulogne-sur-Mer du 14 au 18 octobre. Ce congrès a été l'occasion de présenter des solutions innovantes de traitement de l'eau développées afin de répondre aux attentes d'un marché en croissance continue, de mettre en lumière la nouvelle gamme PEHD (PolyEthylène Haute Densité) destinée à l'eau de mer, et de rencontrer tous les professionnels de l'aquaculture.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société UV GERMI ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements émis ultérieurement par l'Autorité des Normes Comptables).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

### *Méthodes préférentielles adoptées par la Société*

La Société a appliqué les méthodes préférentielles suivantes :

- enregistrement des frais liés aux levées de fonds en moins de la prime d'émission (article L232-9 du Code de Commerce et avis du CU CNC n°2000-D du 21 décembre 2000), cf. note 7.1,

- capitalisation des coûts de développement à compter de l'exercice 2014 (article 212-3 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), cf. notes 2.2 et 3.

## 2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées d'un fonds de commerce, de licences de logiciels, et de frais de développement capitalisés.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

### *Fonds de commerce*

Conformément à l'article 212-3.2 du règlement ANC 2014-3 relatif au Plan Comptable Général, sont comptabilisés dans le poste fonds commercial, les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

### *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

### *Frais de développement*

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

### *Durées et modes d'amortissement*

Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

<i>Éléments</i>	<i>Durées / mode d'amortissement</i>
-----------------	--------------------------------------

Licences et développement de logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Frais de développement	4 à 5 ans – Linéaire
Fonds de commerce (technologie ultraviolets)	Durée d'utilisation non limitée

#### *Test de dépréciation des fonds de commerce*

Conformément aux dispositions de l'article 214-15 du Plan Comptable Général, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation a été réalisé au 31/12/2019. Il en ressort une valeur actuelle de la Société supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

### 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

<i>Éléments</i>	<i>Durées / modes d'amortissement</i>
Matériel et outillage	5 ans – Linéaire
Stands	5 à 8 ans – Linéaire
Agencements des locaux	5 à 10 ans – Linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	5 à 8 ans – Linéaire

### 2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée, et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

### 2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

## 2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

## 2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

## 2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## 2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## 2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Cf. Note 20.1

## 2.11 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## 2.12 Subventions publiques à recevoir

### *Avances conditionnées*

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 11

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

### Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### 2.13 Chiffres d'affaires

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- Ventes internationales : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez UV GERMI (incoterms : Ex Works) ou lors de l'arrivée au port de la marchandise (incoterms : CIF (Cost Insurance and Freight))
- Ventes d'installations standards à des distributeurs et de pièces de rechanges :
  - le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez UV GERMI (incoterms : Ex Works). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- Ventes d'installations sur-mesure :
  - Les prestations du bureau d'étude sont facturées lors de la livraison de l'étude.
  - La reconnaissance du revenu d'une installation sur-mesure intervient lors de la mise en service de l'installation. Une retenue de garantie peut être prévue dans certains cas et remboursée à l'issue d'une période définie contractuellement.

### 2.14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges.

Les frais de développement remplissant les critères énoncés à la note 2.2 sont capitalisés.

### 2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le Résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le Résultat exceptionnel.

### 2.16 Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéficiaires ».

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche depuis sa création.

## Note 2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

A l'issue de sa création, la société a acquis le 11 février 2010 un fonds de commerce lié à la technologie des ultra-violets pour 105 K€ auprès de la société BORDAS SARL. Ce fonds de commerce représente l'activité exercée par la société.

Conformément aux dispositions de l'article 214-15 du Plan Comptable, la Société a procédé à un test de dépréciation annuel. Au regard des projections de l'activité de la Société au cours des 3 prochaines années et d'une analyse de la valeur de marché du fonds de commerce, la société a conclu que la valeur actuelle du fonds de commerce est supérieure à sa valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a ainsi été constatée.

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et n'ont subi aucune dépréciation. Les autres titres immobilisés, actions propres UV GERMI sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO, et n'ont subi aucune dépréciation. Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôt et cautionnement, évalués à leur valeur nominale.

La société UVGERMI MIDDLE EAST a de nombreux contacts clients, avec des devis en cours. Le *business plan* présenté laisse augurer de bonnes perspectives, d'où l'absence de provision sur les titres.

Valeurs brutes des immobilisations (Montants en euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Reclassements		31/12/2019
				Transfert		
Frais d'établissement et de développement	566 821	114 130				680 951
Autres postes d'immobilisations incorporelles	136 618	28 821	4 350			161 089
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>703 439</b>	<b>142 951</b>	<b>4 350</b>		-	<b>842 040</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	98 929	16 922				115 851
Installations générales, agencements, aménagements	396 096	43 402				439 498
Matériel de transport	34 772	186	6 350			28 608
Matériel de bureau, informatique, mobilier	116 757	30 193				146 950
Immobilisations corporelles en cours	260 907	246 300		-	114 130	393 077
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>907 461</b>	<b>337 003</b>	<b>6 350</b>	-	<b>114 130</b>	<b>1 123 984</b>
Participations capital OSHUN	100 000					100 000
Participations capital UV GERMI MIDDLE EAST	22 069					22 069
Actions propres UV GERMI	70 937	72 514	83 434			60 017
Avances financières UV GERMI MIDDLE EAST	90 154	395 715				485 869
Dépôts et cautionnements	150					150
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>283 310</b>	<b>468 229</b>	<b>83 434</b>		-	<b>668 105</b>

Amortissements et dépréciations des immobilisations (Montants en euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019	Valeurs nettes des immobilisations au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	328 051	115 788		443 839	237 112
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 018	5 277	4 350	29 945	131 144
Immobilisations incorporelles en cours					
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>357 069</b>	<b>121 065</b>	<b>4 350</b>	<b>473 784</b>	<b>368 256</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	68 927	11 931		80 858	34 993
Installations générales, agencements, aménagements	151 141	43 100		194 241	245 257
Matériel de transport	9 791	6 438	6 350	9 879	18 729
Matériel de bureau, informatique, mobilier	52 070	27 068		79 138	67 812
Immobilisations corporelles en cours					393 077
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>281 929</b>	<b>88 537</b>	<b>6 350</b>	<b>364 116</b>	<b>759 868</b>
Participations capital OSHUN					100 000
Participations capital UV GERMI MIDDLE EAST					22 069
Actions propres UV GERMI		11 568		11 568	48 449
Avances financières UV GERMI MIDDLE EAST					485 869
Dépôts et cautionnements					150
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>11 568</b>	<b>-</b>	<b>11 568</b>	<b>656 537</b>

### Note 3 : Stocks

#### Stocks

(montants en euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Stocks de matières premières	988 783	885 550
Stocks d'encours de production de biens	496 460	263 761
<b>Total brut des stocks</b>	<b>1 485 243</b>	<b>1 149 311</b>
Dépréciation des stocks de matière première		
<b>Total dépréciation des stocks</b>		
<b>Total net des stocks</b>	<b>1 485 243</b>	<b>1 149 311</b>

#### Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants électroniques, de ballasts, de lampes ultraviolets, de corps en inox et en PEHD (PolyEthylène Haute Densité).

Les stocks d'en-cours sont constitués des équipements de dépollution en cours de montage dans les ateliers.

### Note 4 : Créances

#### 4.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	1 164 959	887 212
<b>Total brut des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>1 164 959</b>	<b>827 487</b>
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	99 457	98 730
<b>Total dépréciations des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>99 457</b>	<b>98 730</b>
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>1 065 502</b>	<b>788 482</b>

Les produits de la Société sont vendus essentiellement à des distributeurs, des donneurs d'ordre dans le monde de l'environnement, et à des collectivités locales.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances clients est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

#### 4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2019, ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros) De l'actif immobilisé	Montant brut	31/12/2019	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avance financière UV GERMI MIDDLE EAST	485 869		485 869
Autres immobilisations financières	150		150
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>486 019</b>	-	<b>486 019</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients (1)	1 164 959	1 164 959	
Avances, acomptes versés/commandes	10 623	10 623	
Personnel	382	382	
Etat-impôt sur les bénéfices (2)	381 429	381 429	
Etat-produits à recevoir (3)	146 275	146 275	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 105	21 105	
Fournisseurs débiteurs			
Autres débiteurs	153	153	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 724 926</b>	<b>1 724 926</b>	-
Charges constatées d'avance	48 739	48 739	
<b>Total général</b>	<b>2 259 684</b>	<b>1 773 665</b>	<b>486 019</b>

(1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux et aux retenues de garantie

(2) La créance « Etat – Impôts sur les bénéfices » se décompose ainsi :

ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES (Montants en euros)	31/12/2019		31/12/2018
	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		
Crédit d'impôt recherche	321 077		158 564
Crédit d'impôt innovation	52 252		29 324
Crédit d'impôt apprentissage			
Crédit d'impôt mécénat	300		4 800
<b>Total créance "Etat-Impôts sur les bénéfices"</b>	<b>373 629</b>		<b>238 517</b>

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation, compte tenu du statut de PME Communautaire de la Société.

(3) La créance « Etat – Produits à recevoir » est constituée notamment de subventions à recevoir :

- Subvention du Conseil Régional du Limousin de 14 834 € attribuée le 24 septembre 2015 représentant 50 % des dépenses pour la traduction et l'adaptation de la communication et la participation à des salons au Moyen-Orient.
- Subvention FUI d'un montant de 19 573 € attribuée le 31 mars 2017 projet Airclean.
- Subvention du Conseil Régional du Limousin de 88 828 € attribuée le 13 mars 2017 au projet Airclean.

**Note 5 : Comptes de régularisation**

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Crédit bail	1 158	1 573
Honoraires	22 678	29 069
Assurances		
Salons	4 950	18 062
Divers	19 953	27 683
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>48 739</b>	<b>76 387</b>

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	-	-

**Note 6 : Capitaux propres**

6.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2019, s'analyse comme suit :

<b>UV GERMI</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Primes d'émission</b>	<b>Autres Réserves</b>	<b>Report à nouveau</b>	<b>Résultat net</b>	<b>Capitaux propres</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	2 575 246	386 287	6 924	6 112 733	-	11 093	361 208	6 133 643
Affectation du résultat 2018						361 208		
Résultat net 2019							95 644	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>2 575 246</b>	<b>386 287</b>	<b>6 924</b>	<b>6 112 733</b>	-	<b>372 301</b>	<b>95 644</b>	<b>6 229 287</b>

## 6.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>31/12/2019</b>	31/12/2018
Capital (en euros)	<b>386 287</b>	386 287
Nombre d'actions	<b>2 575 246</b>	2 575 246
Valeur nominale (en euros)	<b>0,15 €</b>	0,15 €

La Société n'a pas mis en place de plans de Stock-Options ou de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA). La Société compte 583 actionnaires au nominatif, au 31 décembre 2019.

### *Gestion du capital*

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

## 6.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

### **Note 7 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation**

#### **PROVISIONS**

<b>(montant en euros)</b>	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	<b>Montant fin d'exercice</b>
Provisions pour litiges					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Total des provisions pour risques et charges					
	Montant début d'exercice				<b>Montant fin d'exercice</b>
Provisions sur immobilisations financières	11 568		11 568		-
Provisions sur stocks et en-cours					
Provisions sur comptes clients	98 730	1 681	954		<b>99 457</b>
Total provisions pour dépréciations	98 730	1 681	12 522		<b>99 457</b>

### *Litiges et passifs*

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

A la date du présent document, la Société n'a pas de litiges en cours.

### **Note 8 : Avances conditionnées**

Néant

La Société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable au cours de l'exercice présenté.

## Note 9 : Emprunts auprès des établissements de crédit

### EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

	Emprunt banque populaire 150 K€ 16/06/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 30/04/2015	Emprunt BPI innovation 300 K€ 16/01/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 01/03/2017	Emprunt crédit agricole 300 K€ 03/01/2018	Emprunt crédit agricole 23,5 K€ 16/11/2018	Emprunt crédit agricole 300 K€ 01/08/2019
<b>(montant en euros)</b>							
<b>Au 31 décembre 2018</b>	45 751	42 500	210 000	98 266	300 000,00 €	23 500	300 000
Encaissement							
(-) Remboursement	30 428	30 000	60 000	29 930		4 640	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>15 323</b>	<b>12 500</b>	<b>150 000</b>	<b>68 336</b>	<b>300 000</b>	<b>18 860</b>	<b>300 000</b>

### CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

	Emprunt banque populaire 150 K€ 16/06/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 30/04/2015	Emprunt BPI innovation 300 K€ 16/01/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 01/03/2017	Emprunt crédit agricole 300 K€ 03/01/2018	Emprunt crédit agricole 23,5 K€ 16/11/2018	Emprunt crédit agricole 300 K€ 01/08/2019
<b>(montants en euros)</b>							
Montant	150 000	150 000	300 000	150 000	300 000	23 500	300 000
Date de mise en place	16/06/2015	30/04/2015	16/01/2015	01/03/2017	03/01/2018	16/11/2018	03/01/2018
Durée	60 mois	60 mois	30/06/2022	60 mois	66 mois	60 mois	72 mois
Taux d'intérêts annuel fixe	0,95%	0,98%	0,00%	0,90%	0,77%	0,67%	0,99%
Différé de remboursement	néant	néant	Différé d'amortissement suivi d'une période d'amortissement linéaire avec une première échéance à terme échu payable le 30/09/2017	néant	Différé partiel de 24 mois	néant	Différé partiel de 12 mois
Mode de remboursement	mensualité constante	mensualité constante	Trimestriel	mensualité constante	mensualité constante	mensualité constante	mensualité constante
Garantie	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### ECHEANCIER DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

	Emprunt banque populaire 150 K€ 16/06/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 30/04/2015	Emprunt BPI innovation 300 K€ 16/01/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 01/03/2017	Emprunt crédit agricole 300 K€ 03/01/2018	Emprunt crédit agricole 23,5 K€ 16/11/2018	Emprunt crédit agricole 300 K€ 02/08/2019	Total
<b>(montants en euros)</b>								
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>15 323</b>	<b>12 500</b>	<b>150 000</b>	<b>68 336</b>	<b>300 000</b>	<b>18 475</b>	<b>300 000</b>	<b>864 634</b>
Montant dû à un an au plus	15 323	12 500	60 000	30 201	77 792	4 671	19 541	220 028
Montant dû à plus d'1 an et moins de 5 ans			90 000	38 135	222 208	13 804	239 596	603 743
Montant dû à 5 ans et plus							40 863	40 863

## Note 10 : Emprunts et dettes financières divers

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers.

<b>EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>Compte courant André Bordas</b>	<b>Compte courant Sarl Bordas</b>	<b>Total</b>
<b>(montant en euros)</b>			
Au 31 décembre 2018	1 681	176 689	178 370
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement			-
(+) Intérêts courus		1 848	1 848
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 681</b>	<b>178 537</b>	<b>180 218</b>

## ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

(montant en euros)

	<b>Compte courant André Bordas</b>	<b>Compte courant Sarl Bordas</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>			
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 681</b>	<b>178 537</b>	<b>180 218</b>
Montant dû à un an au plus	1 681	178 537	180 218
Montant dû à plus d' 1 an et moins de 5 ans			
Montant dû à 5 ans et plus			

### 10.1 Compte courant André Bordas

Le compte courant avec André Bordas est remboursable sur demande et ne porte pas intérêt.

### 10.2 Compte courant SARL Bordas

Le compte courant avec la SARL Bordas est remboursable sur demande et porte intérêts au taux de 1,94 %.

## Note 11 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (montants en euros)	31/12/2019			
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts	864 633	220 027	603 743	40 863
Découverts, concours bancaires	493	493		
Emprunts, dettes financières diverses				
Divers				
Associés	180 218	180 218		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>1 045 344</b>	<b>400 738</b>	<b>603 743</b>	<b>40 863</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	658 574	658 574		
Personnel et comptes rattachés	135 432	135 432		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	169 352	169 352		
Etat, taxes et versements assimilés	98 627	98 627		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	35 996	35 996		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>1 097 981</b>	<b>1 097 981</b>		
<b>Total général</b>	<b>2 143 325</b>	<b>1 498 719</b>	<b>603 743</b>	<b>40 863</b>

## Note 12 : Détail des charges à payer et des produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2019 :

Détail des charges à payer (montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Emprunts</b>		
Emprunts auprès des établissements de crédits	493	121
Frais bancaires à payer		419
Emprunts et dettes financières diverses	38 537	36 689
<b>Total des emprunts</b>	<b>39 030</b>	<b>37 229</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs-Factures non parvenues		94 811
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>-</b>	<b>94 811</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel-provision pour congés	135 392	96 348
Charges sociales sur provisions congés payés	55 793	44 041
Etat-charges à payer	40 729	38 774
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>231 914</b>	<b>179 163</b>
Autres dettes	30 569	5 015
<b>Total autres dettes</b>	<b>30 569</b>	<b>5 015</b>
<b>Total général</b>	<b>301 513</b>	<b>316 218</b>

Les produits à recevoir s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2019 :

<b>Détail des produits à recevoir (montants en euros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Fournisseurs-Avoirs non parvenus	22 066	17 053
Factures à établir		12 844
Etat-Produits à recevoir	123 235	123 235
Disponibilités	8 776	10 500
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>154 077</b>	<b>163 632</b>

**Note 13 : Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la mise en place d'installations complètes standards (réacteurs, machinerie...), de réalisations sur-mesure en fonction de spécificités clients et d'études.

**Note 14 : Transfert de charges**

<b>TRANSFERT DE CHARGES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Avantages en nature accordés au salariés	27 637	25 143
Aides à l'embauche		383
Remboursements CPAM-Prévoyance	37	101
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	2 320	
Remboursement d'organismes formateurs		
Autre		
<b>Total des transferts de charges</b>	<b>29 994</b>	<b>25 627</b>

**Note 15 : Produits et charges financiers****PRODUITS FINANCIERS****(Montants en euros)**

31/12/2019 31/12/2018

Gains de change		
Autres produits financiers	690	1 238
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	16 816	15 283
Reprise sur provision immobilisation financière	11 568	
<b>Total des produits financiers</b>	<b>29 074</b>	<b>16 521</b>

**CHARGES FINANCIERES****(Montants en euros)**

Dotation provision dépréciation immobilisation financière		11 568
Intérêts sur emprunts	5 158	4 382
Intérêts courus C/C	1 848	2 058
Intérêts bancaires		
Perte de change		
Charge nette sur cession VMP	14 379	605
Autres charges financières		78
<b>Total des charges financières</b>	<b>21 385</b>	<b>18 691</b>

**Note 16 : Produits et charges exceptionnels****PRODUITS EXCEPTIONNELS****(montants en euros)**

31/12/2019 31/12/2018

Produit de cession des éléments de l'actif cédés	833	-
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>833</b>	

**CHARGES EXCEPTIONNELLES****(montants en euros)**

31/12/2019 31/12/2018

Pénalités, amendes, dons	4003	23015
Charges sur exercices antérieurs		79808
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés		
Redressement d'impôts		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>4003</b>	<b>102823</b>

## **Note 17 : Impôts sur les bénéfices**

Suite aux levées de fonds réalisées en 2014, 2015 et 2017, les frais relatifs à ces levées (enregistrés en moins de la prime d'émission) ont fait l'objet d'une déduction fiscale conduisant la Société à présenter un résultat fiscal déficitaire dès 2014.

Ainsi, elle ne supporte pas de charge d'impôt au 31 décembre 2019.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont notamment des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation, et se sont élevés à :

- 162 513 € de CIR, et 22 928 € de CII en 2019.
- Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 2 684 K€ au 31 décembre 2019.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France.

## **Note 18 : Parties liées**

### 18.1 Transactions avec des parties liées

#### BORDAS SARL

Dans le cadre de la création de la Société en 2010, plusieurs transactions avec la société BORDAS SARL sont intervenues. La société BORDAS SARL est actionnaire à hauteur de 6,56 % de la société UV GERMI.

#### Acquisition d'un fonds de commerce et crédit vendeur

La société a acquis auprès de la BORDAS SARL, un fonds de commerce lié à la technologie des ultraviolets. Cette acquisition a été financée par crédit-vendeur sous la forme d'un emprunt de 50 K€, totalement remboursé au 31 décembre 2019.

#### Financement du besoin en fonds de roulement

Les besoins en fonds de roulement de l'activité ont été financés par l'apport en compte-courant de BORDAS SARL pour un montant initial de 300 K€ rémunérés au taux de 1,94 %. Le solde au 31 décembre 2019 du compte courant s'élève à 178 K€ dont 38 K€ d'intérêts capitalisés.

### 18.2 Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants de la société UV GERMI au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Rémunération	Avantages en nature	Total	Rémunération	Avantages en nature	Total
<b>Monsieur André BORDAS Président du Conseil d'administration et Directeur général</b>	88 361 €	5 557 €	93 918 €	87 696 €	5 557 €	93 253 €
Madame Corinne CHANSIAUD Administratrice	43 580 €		43 580 €	40 678 €		40 678 €

## Note 19 : Engagements donnés

### 19.1 Indemnité de départ à la retraite

#### *Méthodologie de calcul*

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la Société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

#### *Hypothèses actuarielles*

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

#### HYPOTHESES ACTUARIELLES

	31/12/2019		31/12/2018	
	Cadres Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Non cadres Métallurgie Corrèze	Cadres Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Non cadres Métallurgie Corrèze
	Départ volontaire à la retraite à taux plein entre 65 et 67 ans		Départ volontaire à la retraite à taux plein entre 65 et 67 ans	
Age de départ à la retraite				
Taux d'actualisation	1,31%		1,31%	
Table de mortalité	INSEE 2015		INSEE 2015	
Taux de revalorisation des salaires	2%		2%	
Taux de turn-over	moyen		moyen	
Taux de charges sociales cadres	53%		53%	
Taux de charges sociales Agents de Maîtrise	47%		47%	
Taux de charges sociales Techniciens	43%		43%	
Taux de charges sociales Ouvriers	31%		31%	
Taux contribution employeur	50%		50%	

### Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

<b>INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Montant des engagements	<b>78929</b>	59068

### 19.2 Compte personnel de formation (« CPF »)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 19.3 Location financement et location simple

La société a conclu des contrats de crédits-baux pour le financement de certains de ses véhicules. Le tableau suivant présente une information synthétique relative aux engagements de la société :

#### **CREDIT BAIL**

<b>(montants en euros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Redevances payées</b>		
Cumuls exercices antérieurs	39 725	36 640
Redevances de l'exercice	13 893	18 882
<b>Total</b>	<b>53 618</b>	<b>55 522</b>
<b>Redevances restant à payer</b>		
à un an au plus	8 104	18 273
à plus d'un an et cinq ans au plus		8 104
à plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>8 104</b>	<b>26 377</b>
<b>Valeur résiduelle</b>		
à un an au plus		223
à plus d'un an et cinq ans au plus	6 148	6 148
à plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>6 148</b>	<b>6 371</b>

A compter du milieu de l'exercice 2016, la société a procédé à un changement du mode de financement des véhicules de transport en passant de contrats de crédit-bail à des contrats de location longue durée.

Les engagements de la Société au titre des contrats de location longue durée sur des véhicules s'analysent comme suit :

## ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION LONGUE DUREE

(montants en euros) 31/12/2019 31/12/2018

à un an au plus	47 810	43 493	
à plus d'un an et cinq ans au plus	29 043	18 561	
<b>Total</b>	<b>76 853</b>	<b>62 054</b>	

### 19.4 Baux commerciaux

#### *Locations immobilières*

UV GERMI SA a conclu les baux commerciaux suivants :

#### Bâtiment « Hall d'exposition, bureau d'études, dépôt, unité de fabrication » :

Adresse                      Zac de la Nau - 19240 Saint-Viance  
 Durée                        1<sup>er</sup> avril 2008 - 31 mars 2020, renouvelé par tacite reconduction  
 Départ anticipé          Possible avec un préavis de 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours

#### Bâtiment « Unité de stockage » :

Adresse                      Zac de la Nau - 19240 Saint-Viance  
 Durée                        1<sup>er</sup> février 2010 – 31 janvier 2019, renouvelé par tacite reconduction  
 Départ anticipé          Possible avec un préavis de 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours

#### *Charges et engagements*

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2019 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location hors charges au 31/12/2019	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
SAINT VIANCE	Hall d'exposition, bureau d'études, dépôt, unité de	01/04/2020	31/03/2023	42 334	42 334	84 668	
SAINT VIANCE	Unité de stockage avec parking	01/02/2019	31/01/2022	42 441	42 441	45 978	

### 19.5 Nantissement du fonds de commerce

Il n'existe aucun nantissement sur le fonds de commerce à date.

### 19.6 Autres engagements financiers

#### *Cautions bancaires*

- Cautions bancaires auprès du Crédit Agricole Centre France de 3 498 € au titre d'une retenue de garantie envers un client à échéance 14 décembre 2021.

## Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société UV GERMI au cours de l'exercice 2019 sont les suivants :

EFFECTIFS	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	23	18
Ouvriers	13	8
Apprenti sous contrat	1	1
<b>Total effectifs</b>	<b>45</b>	<b>35</b>

## Note 21 : Gestion et évaluation des risques financiers

La Société UV GERMI peut se trouver exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, la Société met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société UV GERMI est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société UV GERMI n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### 21.1 Risque de taux d'intérêt

La Société UV GERMI n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où aucune dette à taux variable n'a été souscrite

### 21.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société UV GERMI fait appel pour ses placements de trésorerie et ses dépôts à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Les produits de la Société sont vendus essentiellement à des distributeurs, des donneurs d'ordre dans le monde de l'environnement et à des collectivités locales.

Le risque crédit est considéré comme faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

### 21.3 Risque de change

Les échanges commerciaux internationaux sont réalisés en euros par la société.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité à l'international ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## Note 22 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes	15 750	100%	15 750	12%
Services autres que la certification des comptes				
Autres prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes				
<b>Total des honoraires</b>	<b>15 750</b>	<b>100%</b>	<b>15 750</b>	<b>100%</b>

## Note 23 : Évènements postérieurs à la clôture

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée. La Société est très attentive à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter. Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

## 8/ DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport annuel d'activité présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principales transactions entre les parties liées.

**André BORDAS**

**Président Directeur Général**



### **Responsable de l'information financière**

Madame Corinne CHANSIAUD  
Contrôleuse Financière  
Téléphone : 05.55.88.18.88  
Mail : cchansiaud@uvgermi.fr